



SNESPARIS



Snes-FSU-Paris

S3 de Paris – 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL cedex
Tél : 01 41 24 80 52 - email : s3par@snes.edu - Site <http://www.paris.snes.edu>

2019-2020: demandez le programme!

Une rentrée apaisée ? Avec des effectifs croissants en collège comme en lycée, des groupes classes et des emplois du temps explosés en lycée avec la réforme, sans manuels mais sans ordinateurs non plus dans les 15 lycées qui passent au numérique sur pression de la région IDF... Le SNES-FSU a déposé un préavis courant sur tout le mois de septembre pour permettre toutes les mobilisations locales qui ne manqueront pas d'arriver.

Une réforme qui va améliorer le lycée ? Les risques sont grands qu'elle accroisse les inégalités sociales par le biais des spécialités qui seront encore plus discriminantes que les séries. Sans compter la dégradation de nos conditions de travail : évaluations incessantes, organisation chronophage d'épreuves tout au long du cycle terminal (Première et Terminale) dont les modalités pratiques d'organisation et de prise en compte sont floues et reléguées au local, concurrence entre discipline pour attirer les élèves, pour recevoir les enseignements non disciplinaires quand des postes sont en jeu... L'opinion publique ne s'y trompe pas : la réforme des lycées est rejetée par 54% de déçus de la politique du ministre.

Une revalorisation de nos salaires ? Malgré les discours, nous ne voyons toujours rien venir. Et il y a de forte chance que ce quelque chose ne soit que sous forme de primes, individualisées, et contre un temps de travail accru. Le ministère semble ne lier la question qu'à celle des retraites et se donne donc le temps d'avancer... d'ici 2025, en se retranchant derrière le chiffre de 300 euros d'augmentation annuelle en moyenne qui ne correspond, à cause du gel du point d'indice, qu'à l'inflation...

Une réforme des retraites qui ne pénalisera pas les enseignants ? Dans tous les scénarios, tout le monde sera perdant puisque cette réforme systémique dépendra de la valeur du point et qu'il sera facile de l'abaisser ! Les enseignants seront les grands perdants (de l'aveu même de J.-P. Delevoye) car ils ne touchent pas de primes et sont moins payés que dans le privé à niveau de qualifications comparables (le système actuel des 6 derniers mois atténuant la différence à l'âge de la retraite). Si c'est le temps de cotisation qui est conservé dans le projet, les enseignants, qui font des études longues sans avoir les rémunérations équivalentes, seront encore une fois particulièrement lésés. Ce dossier, explosif, est encore repoussé. Profitons-en pour amplifier la campagne auprès de nos collègues et de l'opinion publique.

Une révision de la carte de l'éducation prioritaire ? Elle se fait toujours attendre et les pires craintes nous animent quant aux projets du ministère....

Bonne rentrée à tou-te-s, quand même, et à très bientôt pour de nouvelles mobilisations qui ne manqueront de nous réunir pour la défense de nos métiers et du service public d'éducation.

Nathalie Dehez, Laetitia Faivre, Elsa Le Goupil, Ketty Valcke,
Co-secrétaires générales du SNES-FSU Paris

Sommaire

1. Edito. Calendrier.
2. ADP : Pourquoi et comment gagner le référendum.
3. CPF: quid de ce nouveau dispositif de formation continue ?
4. Infos pratiques.

AG DES S1

Lundi 9 septembre
18h à la Bourse du
Travail

Elections FSU

Du 20 septembre au
11 octobre

PAF 2019-2020

Inscriptions :
Du 28 août
au
22 septembre
faire acte de candidature en
utilisant l'
application Gaia.
<https://bv.ac-paris.fr/arena>

Inscription concours (externes, internes, réservés)

du 10 septembre 12
heures au 10 octobre
17 heures



Privatisation d'Aéroports de Paris: pourquoi et comment gagner le référendum.

La bataille contre la privatisation d'Aéroports de Paris est engagée et concerne la société toute entière. C'est une bataille pour la démocratie car il va revenir à toutes et tous de pouvoir décider si un référendum est organisé. Mais c'est aussi une bataille contre les privatisations et pour la préservation et le développement des biens communs et pour les services publics. C'est aussi un combat pour la sauvegarde de l'environnement et pour la transition écologique car rien ne serait pire que laisser les clefs du transport aérien aux intérêts privés.

Depuis des années la privatisation des biens publics se fait à marche forcée. Des entreprises assurant des services publics sont vendues à des intérêts privés. Ignorant des objectifs sociaux et environnementaux de long terme, elles en profitent pour augmenter leurs prix, au détriment des usagers. Elles les transforment en machines à produire des dividendes pour les actionnaires, privant les finances publiques, et donc les services publics, de sommes considérables. Le scandale de la privatisation des autoroutes, celle de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, impulsée par l'actuel président de la République lorsqu'il était ministre, en sont de tristes exemples.

Mais cela ne leur suffit pas : outre les aéroports, la Française des Jeux, Engie, l'Office National des Forêts, les barrages hydroélectriques, les ports, les routes nationales et d'autres sont les nouvelles cibles. Pendant ce temps, les hôpitaux publics sont au bord de l'explosion, des services hospitaliers, des lignes ferroviaires et des bureaux de postes ferment, les services publics s'éloignent des usagers, le statut de la Fonction publique est démantelé, les administrations et les entreprises publiques sont de plus en plus gérées comme des entreprises privées avec pour seul critère la rentabilité financière, au détriment de la satisfaction des besoins sociaux de toute la population.

La bataille contre la privatisation d'AdP est commencée : après des luttes syndicales importantes, plus de 200 parlementaires ont été à l'initiative du processus de référendum d'initiative partagée. Des appels à signature se multiplient.

Compte tenu de l'impératif de la procédure institutionnelle, qui exige qu'il y ait 4,7 millions de signatures de citoyen.nes, et qui exclue toutes celles et ceux qui vivent ici et n'ont pas le droit de vote, donnons à cette campagne l'ampleur nécessaire et impulsons une dynamique de rassemblement. Il s'agit d'en faire l'affaire de la société et des citoyen.nes. C'est pourquoi nous lançons une coordination de mouvements et d'organisations syndicales, associatives et politiques contre la privatisation d'Aéroports de Paris et plus largement contre les privatisations, pour les services publics et les biens communs. Chaque membre de cette coordination conservera bien entendu la liberté de mener sa propre campagne.

Cette coordination nationale a l'ambition de réunir le plus largement possible, dans leur diversité, syndicats, associations et partis politiques, les élu.e.s, les mouvements sociaux, écologistes, féministes... Des initiatives unitaires seront prises localement, avec la constitution de « bureaux de vote de rue », des conférences-débats publiques, des affiches, tracts, argumentaires divers, que nous mutualiserons au niveau national. Nous voulons atteindre 4,7 millions de signatures, pour que puisse se tenir ensuite un référendum national. Si cet objectif est atteint, ce sera un grand coup d'arrêt au rouleau-compresseur d'Emmanuel Macron et de son gouvernement, qui projettent de privatiser un grand pan de l'économie et qui laminent ce qu'il reste de services publics.

Pour signer la demande de référendum sur la privatisation d'Aéroports de Paris :

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>



Ensemble, FAISONS DÉCOLLER LE RÉFÉRENDUM CONTRE LA PRIVATISATION D'AÉROPORT DE PARIS

Compte Personnel de Formation (CPF) : quid de ce nouveau dispositif de formation continue ?

Pour qui pour quoi ?

Tous les fonctionnaires (y compris stagiaires) mais aussi les contractuels peuvent y avoir recours. Ils alimentent leur compte en travaillant (24 heures par année travaillée jusqu'à l'acquisition de 120 heures, puis, au-delà de ces 120 heures, 12 heures par année travaillée la dans la limite de 150 heures). Il peut servir à obtenir un diplôme ou une certification, notamment dans l'objectif d'une reconversion ou d'une promotion, dans la limite de 1500 euros par année scolaire.

Comment faire pour candidater ?

Il faut candidater **entre le 2 et le 27 septembre** via un formulaire (voir sur notre site) dans lequel il vous faudra motiver votre demande. Il est à renvoyer par voie hiérarchique.

Comment seront départagées les demandes ?

A la différence des demandes de congé de formation professionnel (CFP), l'administration n'a pas prévu de barème pour le CPF. Une commission sera chargée d'étudier les demandes. La FSU a demandé à ce que cette commission soit paritaire afin que vos élus y siègent et défendent des critères transparents, cette proposition n'a pas été entérinée pour l'instant. Cette commission devrait rendre sa décision le 14 octobre.

Quelle analyse de ce nouveau dispositif ?

Il ne permettra que des formations courtes, qu'il sera compliqué de faire sur le temps de travail. Le CPF ne répondra pas aux besoins des collègues, dont nombreux sont en attente du congé de formation (8 à 9 ans d'attente pour un certifié ou un agrégé). Une politique volontariste et ambitieuse est nécessaire pour rendre réels les droits à formation tout au long de la vie des agents publics.





INFOS PRATIQUES



INFOS PRATIQUES



L'ÉQUIPE MILITANTE DU S3 DE PARIS

Secrétariat général

Nathalie DEHEZ, Laetitia FAIVRE, Elsa LE GOUÏL, Ketty VALCKE

Emploi emploi@paris.snes.edu

Nathalie DEHEZ, Thomas BANIOL

Agrégés

François FOURN, Benoît DAUGE

Certifiés

Thomas BANIOL

CPE cpe@paris.snes.edu

Rahiba DUBOIS

Assistants d'éducation aed@paris.snes.edu

AESH

Virginie CASSAND

PsyEN - DCIO psyen@paris.snes.edu

Catherine DEANA

CPGE

Thierry ANANOU

TZR tzr@paris.snes.edu

Alain MENU

Non titulaires nontitulaire@paris.snes.edu

Hamda ELKHIARI

Collèges (contenus, réformes, DHG, ULIS...) college@paris.snes.edu

Sylvie BOUVIER, Magali DELRANC

Lycées (contenus, réformes, DHG...) lycee@paris.snes.edu

Ketty VALCKE, Elsa LE GOUÏL

Stagiaires stagiaire@paris.snes.edu

Magali DELRANC, Odile CHENUT

CHSCT chscta@paris.snes.edu

Pascal CALLAC

Action Sociale

Pascal CALLAC, Thomas BANIOL

Publications, Web

Ketty VALCKE, Christophe CHARON

Trésorerie tresorerie@paris.snes.edu

Olivier VEISSIERE

Informatique

Patrick DUCHEMIN, Thomas BANIOL

ENT, TICE

Jean-François CLAIR

Droits et libertés, RESF

Aurélia SARRASIN

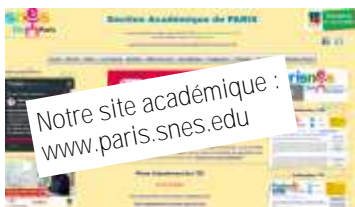
Retraités

Robert JACQUIN, Gérard NIOT

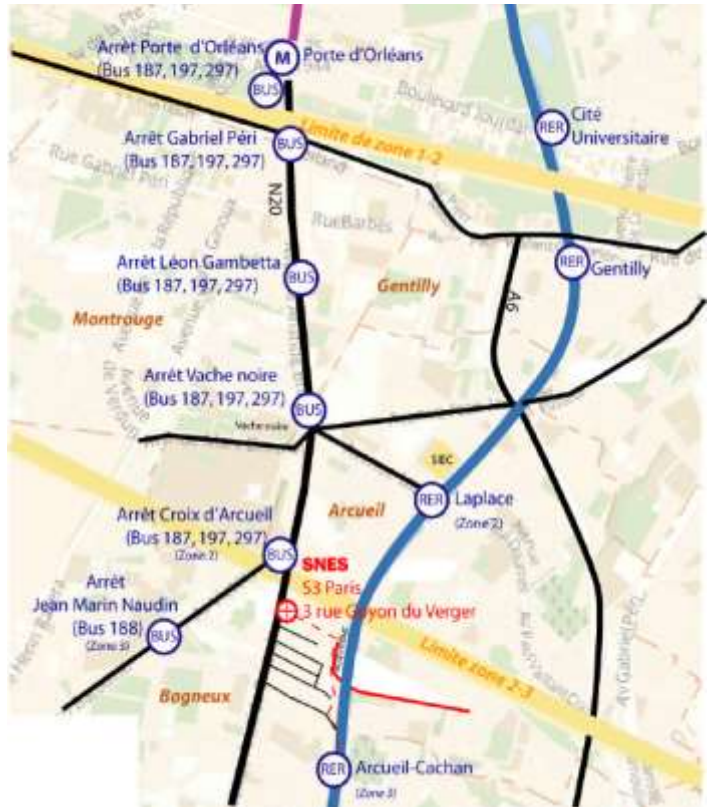
Pour vous accueillir au S3

Thomas BANIOL, Sylvie BOUVIER, Virginie CASSAND, Christophe CHARON, Fatima CHETTIH, Benoît DAUGE, Catherine DEANA, Nathalie DEHEZ, Magali DELRANC, Laurence DOUZIL, Rahiba DUBOIS, Hamda ELKHIARI, François FOURN, Laetitia FAIVRE, Elsa LE GOUÏL, Alain MENU, Yann STOIKOVITCH, Ketty VALCKE.

SITE, NEWSLETTER, PUBLICATIONS



VENIR AU S3 DE PARIS



NOTRE ADRESSE

3 rue Guy de GOUYON du VERGER
94112 ARCUEIL cedex

Bus 187, 197, 297 Arrêt Croix d'Arcueil
RER B Station Arcueil Cachan

NOUS CONTACTER

Téléphone : 01 41 24 80 52

Courriel : s3par@snes.edu

ADHÉSION

Tout au long de l'année on peut adhérer !

www.paris.snes.edu/adhesion

Connaître et faire défendre ses droits, être conseillé et appuyé efficacement dans ses démarches, bénéficier d'informations complètes et sûres, construire ensemble le système éducatif, se faire entendre en participant à un mouvement majoritaire... Les raisons d'adhérer aux SNES sont nombreuses. L'adhésion donne droit à un crédit d'impôt de 66%.

MÉMOS SNES 2019-2020

disponible au S3

